



9^E SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT ACP

MANUEL DU DÉLÉGUÉ

1. INTRODUCTION

Les informations contenues dans le présent document sont destinées aux délégués et participants ayant l'intention de se rendre au 9^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui se tiendra au Centre international de conférence Kenyatta (KICC) de Nairobi, au Kenya, les 9 et 10 décembre 2019. Toutes les correspondances, y compris les requêtes, relatives à ce Sommet doivent être envoyées directement à l'adresse suivante:

9th ACP National Secretariat

Ministry of Foreign Affairs

NAIROBI (KENYA)

B.P. 30551-00100

Tél. : +254203318888 poste 219

Courriel : acp9summit@gmail.com

Site Internet : (À confirmer)

2. LANGUES

Les langues officielles de travail du Sommet sont l'anglais, le français, le portugais et l'espagnol.

3. PROGRAMME ET ATTRIBUTION DES SIÈGES

Le programme complet ainsi que les événements précédant le Sommet seront

publiés en temps opportun sur le site Internet susmentionné. Le nombre de sièges réservés pour chaque État membre est de 1+4. Les organisations auront droit à 1+1 sièges.

3.1 Événements pré-Sommet

6-7 décembre 2019 :

110^e Session du Conseil des ministres ACP.

8 décembre 2019 : 9h30 -12h30 :

Session commune du Conseil des ministres et des Ministres des Affaires étrangères ACP.

8 décembre 2019 : 17h30 - 20h30

Sommet ACP des affaires.

6-10 décembre 2019

Foire commerciale

3.2 Événements parallèles

Deux événements parallèles seront organisés en marge du Sommet, à savoir :

le Forum des femmes et des jeunes ;

la table ronde des Premières dames.

Les détails relatifs à ces événements seront mis à jour ultérieurement sur le site Internet du Sommet.

De plus amples informations sur les programmes des événements parallèles sont disponibles sur le site Internet.

4. ENREGISTREMENT ET ACCRÉDITATION

4.1 Enregistrement des participants

Les enregistrements pour le Sommet sont en cours. Tous les participants (y compris les prestataires de services et les médias) doivent s'inscrire sur le site Internet du Sommet.

Les États participants, les organisations internationales/régionales et les autres entités doivent désigner par écrit (Note verbale) un coordonnateur de délégation (CD) et

communiquer son nom et ses coordonnées au Secrétariat.

Les CD seront chargés de coordonner le processus d'enregistrement des membres de leurs délégations respectives dont ils transmettront ensuite la liste, selon le format prescrit (Note verbale ou lettre officielle). Les CD auront également la responsabilité de récupérer les badges et les laisser-passer pour véhicules au nom de leur délégation. Les personnes n'appartenant à aucune entité doivent s'inscrire en leur nom propre, et attendre le traitement de leur demande d'accréditation après approbation du Secrétariat du Sommet. La décision d'approbation leur sera communiquée à l'adresse électronique fournie.

4.2 Enregistrement de véhicules à moteur

L'accès au lieu du Sommet sera exclusivement réservé aux véhicules et chauffeurs officiellement enregistrés et accrédités. Les délégations utilisant leurs propres véhicules devront veiller à ce que ces

véhicules et leurs chauffeurs soient dûment enregistrés sur le site Internet du Sommet.

4.3 Autorisation de port d'armes à feu

Les délégations qui prévoient de porter des armes à feu doivent solliciter une autorisation en envoyant une lettre au Chef du Protocole ou un courriel à protocolnrb@gmail.com.

4.4 Autorisation de vol

Les délégations qui se rendront au Sommet en avion privé doivent solliciter une autorisation en envoyant une lettre au Chef du Protocole ou un courriel à protocolnrb@gmail.com.

4.5 Services du Protocole

Toutes les délégations se verront attribuer un Agent de liaison.

4.6 Centre d'accréditation

Le Centre d'accréditation sera établi dans le Hall Charter du siège de Nairobi City County, situé juste en face de l'entrée du KICC. Les coordonnées dudit centre sont :

Charter Hall
Nairobi City County
City Hall Way
NAIROBI (KENYA)
Tél. : +254795744357 ou
+254795744354 (opérationnels dès le 1^{er} décembre 2019)
Courriel :
registration@accreditationkenya.com

Le Centre d'accréditation sera ouvert pour la délivrance des badges d'accès de 08h00 à 18h00, à partir du 1^{er} décembre 2019.

5. VISAS ET CONDITIONS D'ENTRÉE

5.1 Visas

L'obtention des visas d'entrée au Kenya peut se faire par l'une des procédures suivantes :

Visa en ligne : Les nationalités éligibles peuvent soumettre leurs demandes en ligne et payer les frais de visa sur le site dédié (www.ecitizen.go.ke).

Procédure standard dans les ambassades : Les personnes non éligibles à l'E-Visa ou sollicitant un type de visa non pris en charge par la procédure d'E-Visa, peuvent soumettre leur demande à l'Ambassade du Kenya la plus proche.

Visa à l'arrivée : Les nationalités éligibles à la délivrance d'un visa sur demande et sans transmission au Directeur de l'Immigration peuvent accomplir les formalités nécessaires à leur arrivée à l'aéroport international Jomo Kenyatta. Il convient d'informer les voyageurs que l'E-visa permet des vérifications aux frontières plus rapides.

En cas de difficultés liées au traitement de la demande de visa, les personnes concernées peuvent prendre contact avec les services de l'immigration du Kenya à l'adresse visasection@immigration.go.ke.

Pour toute demande accélérée de visa nécessitant une transmission au Directeur de l'Immigration, il est conseillé aux délégués et participants de soumettre leur requête à la Division du Protocole, par l'intermédiaire de leurs Coordonnateurs de délégation, à l'adresse acp9summit@gmail.com

Un Service d'accueil sera disponible au terminal d'arrivée pour orienter les délégués.

Pour plus d'informations sur le visa kenyan, consultez le site www.immigration.go.ke ou contactez :

Department of Immigration Services
Nyayo House
9th Floor, Southern Wing
B.P. 30191-00100
Télécopie : (+254) 20 2220731
Tél. : +254 20 2222022
Ext.22215/22346/22083/22225
E-mail :
visasection@immigration.go.ke
dis@immigration.go.ke

5.2 Vaccinations

Les certificats de vaccination contre la fièvre jaune seront exigés pour les délégués en provenance des pays présentant des risques de transmission de la fièvre jaune ou ayant effectué une escale de 12 heures ou plus dans ces pays, ou encore pour toute personne provenant d'un pays ayant déclaré une épidémie de fièvre jaune active ou en cours. Les voyageurs doivent avoir été vaccinés au moins dix (10) jours avant le départ. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet du Ministère de la Santé à l'adresse www.health.go.ke.

6. DISPOSITIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

Le Gouvernement du Kenya mettra à la disposition des délégués des services de navette par bus entre l'aéroport et les différents hôtels, et entre les hôtels et le lieu du Sommet. Les services de navette seront disponibles du 6 au 11 décembre 2019. Les délégués et participants désireux d'utiliser ces

services sont priés de communiquer leurs itinéraires de voyage au Comité d'organisation, à l'adresse :

acp9summit@gmail.com.

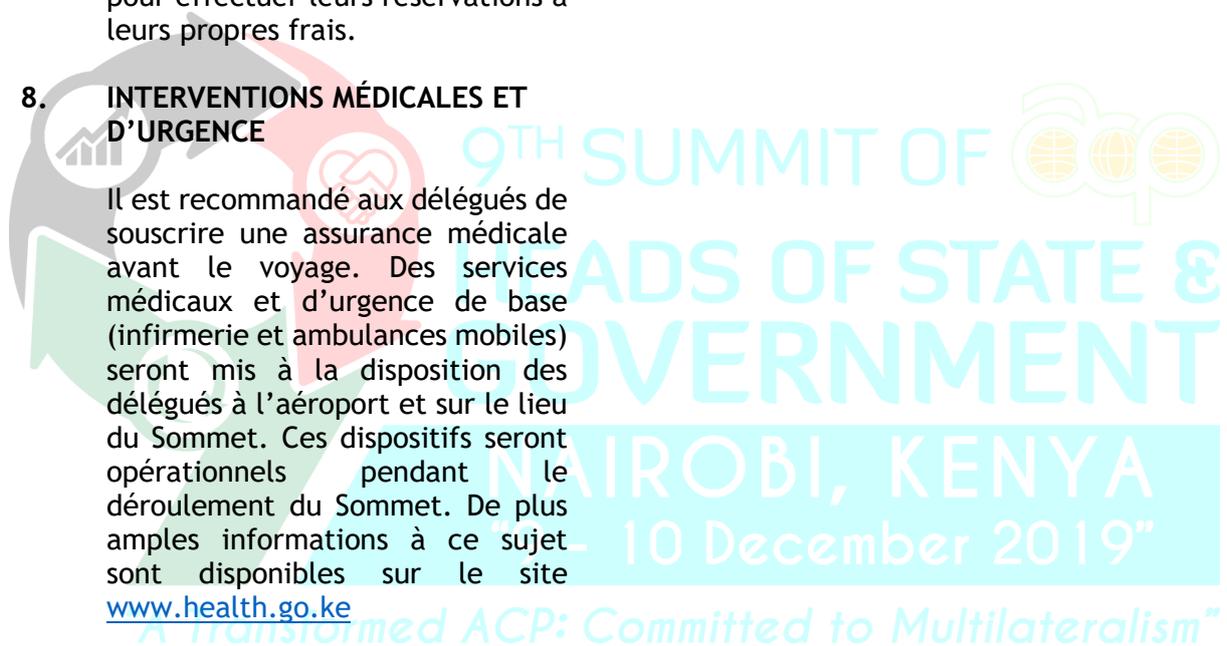
7. **HEBERGEMENT**

Une liste d'hôtels recommandés sera publiée sur le site Internet du Sommet. Le Gouvernement du Kenya fournira les moyens de transport vers et à partir des hôtels recommandés.

Les délégations sont priées de contacter directement ces hôtels pour effectuer leurs réservations à leurs propres frais.

8. **INTERVENTIONS MÉDICALES ET D'URGENCE**

Il est recommandé aux délégués de souscrire une assurance médicale avant le voyage. Des services médicaux et d'urgence de base (infirmerie et ambulances mobiles) seront mis à la disposition des délégués à l'aéroport et sur le lieu du Sommet. Ces dispositifs seront opérationnels pendant le déroulement du Sommet. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur le site www.health.go.ke



INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE KENYA

1. Climat

Le Kenya jouit d'un climat tropical. Le mois de décembre est le point culminant de la petite saison des pluies et, par conséquent, le temps est généralement pluvieux. Pendant ce mois, les températures moyennes à Nairobi varient entre 14 et 24 degrés Celsius.

2. Services bancaires

La plupart des banques sont ouvertes de 09h00 à 16h00 en semaine, et de 09h00 à 12h00 les samedis. Les guichets automatiques de banque (GAB) acceptent diverses cartes de débit ou de crédit internationales.

3. Change

Des Bureaux de change se trouvent à proximité du Centre international de conférence Kenyatta (KICC) et du Central Business District (CBD) de Nairobi.

4. Services téléphoniques

Les services de téléphonie mobile fonctionnent parfaitement au Kenya. Les principaux opérateurs sont : Safaricom, AirTel, Telkom et Equitel. Ces opérateurs proposent également un accès à Internet grâce aux technologies 3G et 4G.

Il est facile de se procurer des cartes SIM de téléphone mobile pour environ 1 dollar américain. Cependant, l'activation de ces cartes nécessite un enregistrement. Les services de téléphonie fixe sont disponibles dans les hôtels et d'autres lieux.

5. Fuseau horaire

Le Kenya est à l'heure d'Afrique orientale (TU +3).

6. Alimentation électrique

Au Kenya, la tension standard est de 240 V. Toutefois, il est possible d'y utiliser des appareils électriques provenant des pays où la tension standard est comprise entre 220 V et 240 V. Les prises électriques sont de type G, carrées et à trois broches.

7. Restaurants et autres services hôteliers

De nombreux restaurants à Nairobi proposent de la cuisine africaine, européenne et asiatique. Au restaurant, le pourboire est facultatif mais considéré comme une marque de courtoisie. Il en est de même pour les bagagistes d'hôtel.

Le lieu du Sommet compte deux (2) cafétérias au rez-de-chaussée, qui proposent une cuisine internationale.

8. Services de taxi

Des services de taxi fiables sont disponibles dans la ville, y compris ceux utilisant des applications dédiées.

9. Horaires des établissements commerciaux

La plupart des commerces sont généralement ouverts de 08h00 à 17h00. Cependant, certains centres commerciaux restent ouverts jusque tard la nuit. Les délégués qui souhaitent faire des courses peuvent s'adresser au

personnel de leur hôtel pour avoir des informations sur les centres commerciaux les plus proches.

10. Tourisme

Le Kenya est une destination touristique populaire tout au long de l'année. Les attractions touristiques sont variées, allant des plages de sable blanc sur la côte aux paysages pittoresques, en passant par la vie sauvage, les mémorables expéditions en montagne et la magnifique diversité d'espèces végétales et animales.

Nairobi est également la seule ville au monde qui dispose d'un parc national à sa proximité.

Pour plus d'informations, les participants peuvent visiter le site du Sommet ou se rendre sur le site <http://www.magicalkenya.com>

